



Association Régionale de Montréal

SECTION FÉMININE

RÈGLEMENT SPÉCIAL –INTERCLUBS-B –

Éligibilité:

Avoir un facteur de handicap de **18.5** et plus au **1^e dimanche de juin 2018**.
Si une joueuse a un facteur de handicap de moins de **18.5** lors de cette date, la joueuse ne peut être éligible aux rencontres interclubs classe “B”.

Une joueuse peut participer aux deux interclubs, “A” et “B”, si la joueuse avait un facteur de handicap de **18.5** ou plus à la date de vérification, soit le **1^e dimanche de juin 2018**, elle peut jouer dans l’interclubs “B”.

Si la joueuse participe aussi à l’interclubs “A” elle devra fournir le facteur de handicap qu’elle possède **10 jours avant la compétition** de l’interclubs “A”.

La capitaine doit avoir la liste de ses joueuses ‘B’ pour consultation à la rencontre des capitaines précédant l’interclubs.

Formulaire d’inscription:

● Exceptionnellement pour l’interclubs “B”, vous devez inscrire le facteur de handicap de chaque joueuse au **1^e dimanche de juin 2018** et à la **date de remise**. Par la suite les facteurs de handicap à la date de remise doivent être utilisés pour la confection de l’ordre des joueuses lors de la journée de l’interclubs.

PÉNALITÉ:

Si une joueuse se fait prendre à jouer dans l’interclubs “B”, alors que son facteur de handicap était de **18,4** et moins au **1^e dimanche de juin 2018**, le club sera disqualifié des rencontres interclubs “B” pour l’année en cours. Le club sera ainsi relégué dans le dernier groupe, l’année suivante.

DATE LIMITE :

Les noms et les facteurs de handicap des joueuses au **1^e dimanche de juin** et à la **date de remise**, devront être soumis à Golf Québec / association régionale de Montréal par courriel à interclubfemininmontreal@gmail.com sur le formulaire prévu à cet effet au plus tard **10 jours avant la compétition**.

La carte de membre de Golf Québec pourrait être exigée sur demande lors de la compétition.